



# SDIS REGION VENOGÉ

*CONSEIL INTERCOMMUNAL*

Madeleine Brocard  
Secrétaire de l'AR  
079/510'35'15  
Mado1508@gmail.com

## Procès-Verbal De l'Assemblée du SDIS Région Venogé Du 29 novembre 2012 à 20h00

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Appel
2. PV de la séance du 15 décembre 2011
3. Préavis no 01-2012 relatif au budget 2013 du SDIS REGION VENOGÉ
4. Rapport de la commission de gestion et décharge au CODIR et à la commission
5. Communications du CODIR
6. Communications du Commandant
7. Divers et propositions individuelles

### **1. Appel**

L'appel fait apparaître la présence de 24 communes, 3 se sont excusées.

### **2. PV du 15 décembre 2011**

Le PV de la séance du 15 décembre 2011 est accepté à l'unanimité.

### **3. Préavis 01-2012 Budget 2013**

La parole est donnée au boursier, Monsieur Bernard Augsburg, qui commente les points principaux du budget. Les charges s'élèvent à 643'176.- et les revenus à 209'896 ; soit un montant total à répartir de 491'981.- ; ou 21.91/habitant.

#### 4. Rapport de la commission et décharge au CODIR et à la commission

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Yves Jauner. Tout d'abord, la commission tient à remercier le CODIR et le boursier pour les réponses à leurs questions, elle remercie également le Commandant pour les détails. Puis Monsieur Jauner nous lit leur rapport qui, en conclusion, propose à l'assemblée d'adopter le budget 2013 tel que présenté.

**Question** : que représente le compte 656.3170 Réceptions, manifestations ?

**Réponse** du Commandant : Agapes diverses, concours, et repas de fin année des sapeurs.

**Remarque** : Les locaux n'ont pas toujours été discutés avec les communes !

**Réponse** : C'est un point encore à finaliser, il faudra se mettre d'accord sur un prix au m2.

Il n'y a plus de questions, C'est à l'unanimité moins une abstention que l'assemblée accepte le budget, donne décharge à la commission de gestion et au CODIR.

#### 5. Communications du CODIR

La présidente, Madame Isabelle Hautier, prend la parole et nous présente la fonction des membres du CODIR et celle de l'EM ; puis nous donne les différentes adresses mail qui permettent aux communes : d'informer le SDIS en cas de changement ou de problèmes sur leur réseau d'eau, ou encore de fermeture de route, soit [technique.sdisvenoge@bluewin.ch](mailto:technique.sdisvenoge@bluewin.ch) et une deuxième adresse, administrative celle-là, pour tout ce qui concerne les manifestations dans nos communes qui nécessitent selon le document POCAMA une protection incendie, ou autres demandes au SDIS, soit [sdis.venoge@bluewin.ch](mailto:sdis.venoge@bluewin.ch). Madame Hautier nous présente également une rétrospective de l'année 2012 que vous retrouvez dans la lettre info n°1, à disposition de chacun à la sortie.

Puis c'est le vice-président, Monsieur Pascal Chassay, qui prend la parole et nous informe que le CODIR s'est réparti les dicastères : finances, infrastructures et matériel ainsi que Etat-Major, par groupe de 2 ou 3 personnes ; nous donne le point de situation du règlement, qui malheureusement est toujours bloqué au canton. Monsieur Chassay nous présente l'organigramme, le logo, ainsi que la cartographie du SDIS. Ces points figurent également dans la lettre info.

Madame Valérie Induni, membre, nous informe que les factures concernant les services de parc et le 1er août sont bien facturées à la commune, à raison de 30.-/h/pompiers + 10% frais administratifs.

#### 6. Communications du Commandant

Un document Power Point très complet nous est présenté. Il porte sur : le secteur d'intervention du SDIS et ses « OI », l'organigramme, les emplacements des différents locaux, les principaux chiffres pour 2012, le nouveau matériel reçu de l'ECA, ses souhaits pour 2013 ainsi que les adresses importantes. Ce document sera envoyé à toutes les communes.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Le président n'a reçu aucune demande particulières ou question de la part des communes.

Le Commandant remercie les autorités d'avoir accepté le budget.

La parole n'est plus demandée. Il est 21h10, le président remercie chacun de sa présence, et nous invite à prendre l'apéro offert par la commune de Penthalaz.

Le Président

La secrétaire

Michel DEVANTAY

Madeleine BROCARD